

LES COURTS DE TENNIS / PADEL et la maîtrise des grandes chaleurs : Couvrez-les et gagnez en confort, avec un abri solaire GRATUIT*



Oui, aujourd'hui il est possible d'améliorer le confort des joueurs de tennis par atténuation de la chaleur et protection contre la pluie, sans bourse déliée*

Comment ça marche ? Le cabinet EXCELNERGY-PARTNER, conseil et courtier spécialisé en constructions et solutions solaires :

- mettra au point la construction qui couvrira la totalité du/des court(s) de tennis, en accord avec le propriétaire des courts de tennis ;
- prédéfinira le coût du projet qui sera financé dans le cadre d'un **bail emphytéotique de 20 à 30 ans** ;
- assurera une mise en concurrence les différents professionnels reconnus, aptes à réaliser le projet à **coût « 0 € »***, avec le maximum des prestations ;
- prendra en compte les démarches administratives jusqu'à la signature du bail emphytéotique avec les notaires (du propriétaire du terrain et du professionnel photovoltaïque) ;
- pendant la durée du bail, le SAV, l'entretien de l'installation sera assuré par le tiers-financier, sans soucis pour vous...

Si vous préférez l'option en auto-financement : Il est aussi possible d'adopter une solution d'autofinancement sur +/- 15 ans. Vous renseigner.

OFFRE SPECIALE COURTS DE TENNIS / PADEL - COLLECTIVITES

Pour bénéficier des conditions spéciales du marché « Tennis/Padel »,
Informez-vous, sans engagement : 06 81 22 15 46

**sous réserve de travaux préparatoires et de scellement coûteux, de l'ensoleillement moyen. Valable pour les installations d'une puissance égale ou supérieure à 100 kWc, dans les conditions actuelles du marché.*

**Le Cabinet EXCELNERGY-PARTNER : GAIN DE TEMPS, SECURITE,
SERENITE, RENTABILITE...**

Les dirigeants du cabinet ont une expérience cumulée de plus d'un demi-siècle dans les secteurs des énergies renouvelables, de la construction métallique et du courtage.

Obligations : Les courtiers du Cabinet « se comportent d'une manière honnête, équitable, transparente et professionnelle » en tenant compte des droits et des intérêts des clients. Concrètement, ils sont tenus aux obligations principales suivantes :

- **Devoir d'écoute :** comprendre la situation et les attentes du client sans jugement, et les reformuler. Le courtier doit avoir une vision globale et précise de chaque situation pour proposer des solutions adaptées aux objectifs du client.
- **Devoir de conseil :** présenter les meilleures solutions en prenant en compte les besoins et contraintes financières. Il explique en toute transparence pourquoi il propose telle ou telle solution.
- **Devoir de loyauté :** c'est le client qui mandate le courtier. Les intérêts du client passent donc avant les intérêts des entreprises sollicitées, mais aussi avant les intérêts du courtier lui-même.

- **Devoir d'efficacité** : Grâce aux appels d'offres à concurrence réalisés auprès des principaux acteurs européens de l'industrie solaire, ciblés au regard de chaque projet pris en charge, cette mission permet au client de gagner un temps précieux, d'obtenir les réponses précises aux objectifs qu'il s'est fixé et d'aboutir aux meilleures conditions financières possibles dans l'équation « qualité/prix ».

Rémunération : le courtier ne perçoit aucun honoraire ou commission de son client. La seule rémunération en contrepartie des services rendus pour la bonne fin de chaque projet vient d'une fine commission de courtage versée par l'entreprise choisie par le client.

Avec l'aimable soutien



**CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES
TOTALEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR.**
AU SERVICES DES
ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS

Les Courtiers et Experts
d'EXELNERGY-PARTNER
s'engagent pour la réussite
du plan de relance portant
sur l'énergie solaire



Siège social :
38, avenue de l'Europe 13100 AIX EN PROVENCE
06 81 22 15 46 | 06 07 90 96 49
contact@excelnergy.com
www.excelnergy-partner.com
RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE



[Se désinscrire](#)

S'inscrire à notre newsletter